

SÉANCE ordinaire

Le 09 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 09 mars 2020, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Richard Duguay

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

200309.065 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Appui – Reconnaissance du rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique et local et régional ;
 - 4.3 Avril, mois de la jonquille ;
 - 4.4 Inscription – 32^e édition du Colloque annuel du Carrefour action municipale et famille;
 - 4.5 Adhésion – Unité régionale loisir et sport GIM ;
 - 4.6 Signataires – Protocole d'entente Association du Hockey mineur du Rocher-Percé 2020 ;
 - 4.7 Motion de félicitations – Monsieur Danick Paquet ;
 - 4.8 Demande d'agrandissement - Madame Joanie Fortin et monsieur Amerigo Balatri ;
 - 4.9 Changement d'adresse – Immeuble situé au 740 à 742, avenue du Docteur V-Allard, quartier Chandler ;
 - 4.10 Recommandation de paiement CP-05 – MFT & Fils - Agrandissement et rénovation caserne incendie de Newport ;
 - 4.11 Recommandation de paiement - Therrien, Couture et Jolicoeur – Honoraires professionnels ;
 - 4.12 Recommandation de paiement – Jean Luc Heyvang architecte – Garage municipal ;
 - 4.13 Recommandation de paiement – Le Groupe Ohméga – Division de Construction Inc. – Station d'aqueduc « îlot » quartier Newport ;

- 4.14 Recommandation de paiement – Paysagiste Les jardins Fleuris – Aménagement de la façade de l'Hôtel de Ville ;
- 4.15 Recommandation de paiement - Tetra Tech QI Inc. – Rue Christophe Côté, quartier Chandler;
- 4.16 Recommandation de paiement – Morency société d'avocats – Honoraires professionnels ;
- 4.17 Octroi de contrat – Groupe R.Y. Beaudoin Inc. – Chargeuse sur roues ;
- 4.18 Vente d'équipement - Service des travaux publics de la Ville de Chandler ;
- 4.19 Achat d'équipement - Service des travaux publics de la Ville de Chandler ;
- 4.20 Signataire - Demande de modification d'une autorisation relative au lieu d'élimination de neige ;
- 4.21 Vente – Bâtiment Mary Travers dite : « La Bolduc » ;
- 4.22 Recommandation de paiement CP-06 – MFT et Fils Inc – Agrandissement et rénovation de la caserne incendie de Newport ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.066 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 et des séances extraordinaires des 17 et 20 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.067 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Demande de don - La Ressource d'aide aux personnes handicapées ;	175 \$
Demande de don – Madame Tanya Cyr – Kilimandjaro ;	125 \$
Campagne de financement 2020 - Fonds Michel Lancup ;	225 \$
Centre de formation Chandler / Bonaventure – Gala des finissants méritants 2020 ;	500 \$
Club âge d'or les Dynamiques de Newport – Souper de la fête des Mères 2020;	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.068 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU CAMPING DU BOURG DE PABOS

CONSIDÉRANT que le camping Parc du Bourg de Pabos prévoit augmenter sa capacité de 20 emplacements, ce

qui générera des débits et des charges d'eaux usées supplémentaires à la station d'épuration des eaux usées municipales de Chandler;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le camping Parc du Bourg de Pabos doit demander une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la vidange des boues accumulées dans les bassins de la station d'épuration est requise selon les critères du *Guide pratique de mesure des boues dans les étangs d'épuration* du MAMH.

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation inclut le Module C et l'Annexe 7, laquelle doit inclure un engagement de la municipalité à vidanger les boues ou à produire un plan de vidange des boues avec échéancier entériné;

CONSIDÉRANT que cet engagement est nécessaire pour l'obtention du certificat d'autorisation pour l'augmentation de la capacité du camping;

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu

QUE la Ville de Chandler s'engage à procéder à la vidange des boues ou à envoyer au MELCC un plan de gestion des boues de la station d'épuration avec échéancier, lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.069 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 19 157.46 \$ pour le journal des achats du mois de décembre 2019 et les comptes à payer pour le mois de février 2020 représentant une somme de 666 887.28 \$ et pour le journal des achats et de 172 979.71 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.070 APPUI – RECONNAISSANCE DU RÔLE STRATÉGIQUE DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL ET RÉGIONAL

ATTENDU que le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les

Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU que les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU que les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

ATTENDU que les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU que les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU que les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU que les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU que les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil recommande :

QUE la ministre du Développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.071 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres en leur offrant une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu ce qui suit :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

Que le conseil municipal de la Ville de Chandler encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que conseil autorise l'inscription de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout au 32e colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 28 et 29 mai 2020, au Centre d'événements et de congrès interactifs de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.073 ADHÉSION – UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GIM

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 467 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

QU' elle délègue, les personnes suivantes pour représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, monsieur Glenn Clément et madame Louise Meunier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.074 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente de l'association du hockey mineur du Rocher-Percé pour l'organisation de la 44^e édition du Championnat régional de la Coupe Desjardins qui se tiendra au Centre sportif Clément-Tremblay, du 1^{er} au 5 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.075 MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR DANICK PAQUET

CONSIDÉRANT que le dimanche 19 janvier 2020, vers 00h10, un incendie faisait rage dans une résidence unifamiliale et que ses occupants risquaient de graves dangers s'ils n'étaient pas avertis et évacués rapidement;

CONSIDÉRANT qu'aucun service d'urgence n'était sur place et que l'incendie prenait de l'ampleur rapidement;

CONSIDÉRANT qu'en voyant la scène, monsieur Danick Paquet a décidé, de son plein gré, d'entrer dans la résidence enflammée pour atteindre et évacuer

une personne âgée à mobilité réduite;

POUR CES MOTIFS, sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que ce conseil adopte une motion de félicitations à l'égard de monsieur Danick Paquet qui a fait preuve de courage et de civisme en entrant à l'intérieur d'un bâtiment enflammé pour sauver la vie d'une personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.076 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT - MADAME JOANIE FORTIN ET MONSIEUR AMERIGO BALATRI

CONSIDÉRANT que madame Joanie Fortin et monsieur Amerigo Balatri ont exprimé, en juillet 2019, une volonté d'agrandir leur bâtiment résidentiel situé au 30, route Lemarquand, quartier Pabos Mills, lot 4 509 893 ;

CONSIDÉRANT que le plan de projet d'implantation produit par monsieur Julien Lambert, arpenteur-géomètre, minute 3772, montre un empiétement de l'agrandissement dans la bande de protection prévue à l'article 125.1 du règlement de zonage 2017-Z-001 de la Ville de Chandler, où la construction y est prohibée ;

CONSIDÉRANT que l'article 127 du règlement de zonage 2017-Z-001 prévoit des conditions relatives à la levée de l'interdiction :

- une expertise géotechnique ou géologique produite par un expert qualifié doit être produite et déposée afin de renseigner sur la possibilité d'autoriser une construction sans que cela présente de danger pour la sécurité des personnes et des biens sur un horizon de 45 ans ;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont déposé, en novembre 2019, une expertise géotechnique produite par un ingénieur de la compagnie Englobe qui confirme que « l'agrandissement se ferait du côté Est de la résidence, sans toutefois se rapprocher de la falaise en bordure de mer » et qui conclut que « selon les informations recueillies lors de la visite de terrain, aucun risque d'érosion ou de mouvement de terrain qui pourrait présenter un danger pour la sécurité des biens et des personnes n'est à prévoir à l'endroit de l'agrandissement projeté et ce, sur un horizon de 45 ans » ;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont également déposé :

- en octobre 2019, une étude de caractérisation du site et du terrain naturels pour la construction d'une installation septique, produite par un technologue professionnel ;
- en janvier 2020, les plans d'architecture et de structure pour l'agrandissement de la résidence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que ce conseil accepte la demande d'agrandissement dans la bande de protection sur le lot 4 509 893 tel que déposé, madame Joanie Fortin et monsieur Amerigo Balatri tel que recommandé par le CCU (résolution 20-U-03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.077 CHANGEMENT D'ADRESSE – IMMEUBLE SITUÉ AU 740 À 742, AVENUE DU DOCTEUR V-ALLARD, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment doit être assigné par un seul numéro d'immeuble;

CONSIDÉRANT que les appartements doivent être identifiés avec des numéros (#1, #2, #3);

CONSIDÉRANT le Règlement V-219-219 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur tout le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu que l'immeuble situé au 740 à 742, avenue du Docteur-V.-Allard, secteur Chandler, changera désormais d'adresse pour le 742, avenue du Docteur-V.-Allard, secteur Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.078 RECOMMANDATION DE PAIEMENT CP-05 – MFT & FILS INC.- AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION CASERNE INCENDIE DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu que ce conseil autorise le paiement du CP-05 totalisant une somme de 176 901.32 \$, toutes taxes incluses, payable à MFT et Fils inc., pour les travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne incendie de Newport, tel que recommandé par Jean Luc Heyvang architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.079 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - THERRIEN, COUTURE ET JOLICOEUR – HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et résolu que ce conseil recommande le paiement des factures de Therrien, Couture et Jolicoeur pour des honoraires professionnels dans le cadre du dossier numéro CMQ-67216.

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT
400651	2 446.15 \$
401921	2 362.33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.080 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN LUC HEYVANG ARCHITECTE – GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 1808-06 au montant total de 17 303.74 \$, toutes taxes incluses, à Jean Luc Heyvang architecte, pour la modification des plans pour devis de performance et devis administratif dans le cadre du projet « garage municipal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.081 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LE GROUPE OHMÉGA – DIVISION DE CONSTRUCTION INC. – STATION D'AQUEDUC « ÎLOT » QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 9501 de la compagnie « Le Groupe Ohméga – Division Construction inc. » pour une somme totale de 34 492.50 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de plomberie pour un système de pompe surpresseur en remplacement de la 20 HP à la station d'aqueduc « Îlot de Newport ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.082 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PAYSAGISTE LES JARDINS FLEURIS – AMÉNAGEMENT DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que ce conseil approuve le paiement des factures 179 et 178, totalisant une somme de 14 133.75 \$, toutes taxes incluses, payable à « Paysagiste Les Jardins fleuris » pour les travaux d'aménagement paysager réalisés devant l'hôtel de ville.

Il est également résolu que le paiement soit prélevé du budget prévu au règlement d'emprunt V-185-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.083 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TETRA TECH QI INC. – RUE CHRISTOPHE CÔTÉ, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 60650875 au montant total de 2 114.39 \$, toutes taxes incluses, payable a Tetra Tech Qi Inc, pour des honoraires professionnels dans le cadre des travaux réalisés au niveau de la rue Christophe-Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.084 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures, de Morency, Société d'avocats, énumérées ci-dessous;

NUMÉRO DE LA FACTURE	MONTANT (TTC)
179253	497.38 \$
179254	134.81 \$
179780	1 102.90
TOTAL	1 735.09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.085 OCTROI DE CONTRAT – GROUPE R.Y. BEAUDOIN INC. – CHARGEUSE SUR ROUES

REPORTÉ.

200309.086 VENTE D'ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE CHANDLER

REPORTÉ.

200309.087 ACHAT D'ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE CHANDLER

REPORTÉ.

200309.088 SIGNATAIRE - DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE AUTORISATION RELATIVE AU LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler la demande d'une autorisation relative au lieu d'élimination de la neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.089 VENTE – BÂTIMENT MARY TRAVERS DITE : « LA BOLDUC »

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié en janvier 2019 par le directeur général et greffier relativement à la vente de l'immeuble situé au 342, route 132, district de Newport, connu comme étant le Site Mary Travers, dite « La Bolduc » ;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit d'Auberge du vieux quai de Newport et M. Jean-Marc Cyr ;

CONSIDÉRANT que le type de projet déposé par les soumissionnaires devait recevoir l'approbation de la Ville ;

CONSIDÉRANT que conformément à la volonté du Conseil, les soumissionnaires ont été rencontrés le 10 février 2020 afin de leur donner l'opportunité d'expliquer plus en détail les projets déposés ;

CONSIDÉRANT que suite aux explications obtenues, le Conseil est d'avis que le projet de M. Jean-Marc Cyr n'est plus conforme à celui qui a été déposé à la suite de l'appel d'offres de janvier dernier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

- Que le Conseil, vende l'immeuble connu comme étant le site Mary Travers dite «La Bolduc» à Auberge du vieux quai de Newport pour un montant de 25 100 \$ plus taxes, le cas échéant ;
- Que cette vente soit faite sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acquéreur ;
- Que l'acquéreur soit informé que le bâtiment actuel se situe dans la bande de protection et de ce fait, soumis à certaines contraintes ;
- Auberge du vieux quai de Newport devra, dans l'année qui suit, s'engager à réaliser son projet tel que déposé. À défaut,

la Ville pourra reprendre ledit bâtiment et rembourser l'acquéreur des coûts reliés à l'acquisition seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200309.090 RECOMMANDATION DE PAIEMENT CP-06 – MFT ET FILS INC –
AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE LA CASERNE
INCENDIE DE NEWPORT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et résolu que ce conseil autorise le paiement du CP-06 totalisant une somme de 175 949.17 \$, toutes taxes incluses, payable à MFT et Fils inc., pour les travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne incendie de Newport, tel que recommandé par Jean Luc Heyvang architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200309.091 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 20 h 10.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier